

Le tourisme en Suisse

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France**

Band (Jahr): - **(1925)**

Heft 58

PDF erstellt am: **25.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La Chambre de Commerce suisse en France se développe

Nouveaux membres

Dans sa séance du 10 mars, notre Comité de direction a procédé à l'admission de 14 nouveaux membres dont voici les noms:

Membres effectifs

Banque Cantonale du Valais, Sion.
Boissonnas (Charles), directeur du Comptoir d'Escompte de Mulhouse, à Metz (Moselle).
Charrière et Roguin, banquiers, Lausanne.
Compagnie du Chemin de Fer des Alpes Bernoises Berne-Loetschberg-Simplon, à Berne.
Fabriques de produits chimiques Schweizerhall, à Bâle.

Gautier (Max-A.-E.), ingénieur, à Paris.
J.-R. Geigy, S. A., fabriques de couleurs et d'aniline et d'extraits, à Bâle.
A. de L'Harpe et Cie, Genève. Gestion de fortunes.
Rive (Ernest), agent de publicité, 14, rue Pierre-Fatio, Genève.
S. A. des Câbleries et Tréfileries, Cossonay-gare.

Membres adhérents fondateurs

Comptoir d'Escompte de Mulhouse, Mulhouse.
Comptoir National d'Escompte de Paris.
Crédit Lyonnais, Paris.

Membre adhérent

Société « Stentor », publicité et édition, 2, rue de Clichy, Paris.

Le Tourisme en Suisse

Propos d'un automobiliste français qui a pénétré en Suisse

Dans le numéro du 25 février de l'excellente revue hebdomadaire « Les Echos », qui est, parmi tant de publications consacrées à la vie économique, l'une des mieux faites et, par conséquent, l'une de celles qu'on lit le plus, nous avons relevé les remarques suivantes, dues à la plume alerte du directeur lui-même, M. Emile Schreiber :

Me trouvant dans le Jura, du côté de Gex, j'ai voulu rejoindre Pontarlier en auto. Les routes directes par la France étant bloquées par la neige, j'ai eu l'idée, pour éviter un très grand détour, de faire un raccourci par la Suisse et cela m'a permis d'apprendre bien des choses.

J'ai appris d'abord qu'on pouvait entrer en Suisse en auto sans prendre un triptyque qui ne s'obtient à Paris qu'au bout de plusieurs jours d'attente, après des démarches qui font perdre beaucoup de temps et après avoir immobilisé en dépôt une importante somme d'argent. On délivre maintenant à la frontière des passavants, autrement dit des laissez-passer, valables cinq jours et qui ne coûtent que cinq francs.

Rien entendu, on n'exige pas non plus de passeports. De simples papiers servant à établir votre identité, comme pour retirer un mandat dans un bureau de poste, suffisent pour obtenir un simili-passeport qui n'est valable, il est vrai, que quarante-huit heures, mais qui permet de passer la frontière.

Ces renseignements que j'ignorais, voici comment je les ai obtenus : j'ai téléphoné de

Gex au bureau de douane suisse qui se trouve à quinze kilomètres et qui m'a répondu avec une obligeance et une abondance de détails qui m'ont permis de constater sans erreur possible qu'on peut être douanier et parfaitement serviable.

Quand j'ai eu la conviction qu'on pouvait sans formalités médiévales franchir les frontières, il me restait à m'assurer que la route par la Suisse n'était pas non plus bloquée par la neige. J'ai donc choisi, dans les trois villages les plus élevés et par conséquent les plus exposés, trois numéros de téléphone d'hôteliers pour leur demander si la route était libre.

Ces hôteliers se trouvaient respectivement à 50, 90 et 120 kilomètres de l'endroit d'où je les avais obtenus tous les trois et ils m'avaient fort obligeamment renseigné.

Heureux pays où tout fonctionne, où chacun à son poste ne pense qu'à rendre service à son prochain et où tout le monde trouve cela si naturel que personne ne pourrait supposer que le contraire puisse exister.

E. S.

La circulation automobile en Suisse

Ces derniers temps, la presse étrangère a parlé souvent des grandes difficultés que rencontre en Suisse la circulation des automobiles. La revue *Motoring on the Continent*, de Londres, est revenue récemment sur la question en soutenant que les conditions de la circulation sont en Suisse tout autres que dans les autres que dans les autres pays. Il nous manque, suivant cette revue, une législation uniforme; chacun des 25 cantons ou demi-cantons a des règlements spéciaux; l'auto-

mobiliste d'un canton est considéré par l'autre comme un « outsider »; lois et règlements diffèrent fortement les uns des autres; la circulation dominicale présente des difficultés spéciales; la vitesse est rarement possible à cause des agglomérations qui se suivent; les routes sont en mauvais état, etc.

Il vaut la peine de dire une fois pour toutes que ces affirmations de la presse étrangère sont entachées d'exagérations, de sorte qu'on peut se demander si elles cherchent à provoquer une amélioration de la situation ou si elles ne sont pas plutôt dictées par des buts de concurrence. Si jusqu'ici nous n'avons pas encore de loi fédérale sur la circulation des automobiles, il existe pourtant un concordat international auquel tous les cantons ont adhéré (sauf Genève, Zoug et Unterwald). Ces derniers ont des règlements sur la circulation se rapprochant des dispositions du concordat. Il n'existe donc entre canton et canton des différences essentielles que lorsqu'il s'agit de routes sur lesquelles la circulation est interdite ou n'est permise qu'à une vitesse réduite, mesure compréhensible si l'on envisage les conditions topographiques de la Suisse. On sait d'ailleurs qu'un projet de loi fédérale se trouve en discussion aux Chambres fédérales, mais les intéressés insistent pour que les dispositions de la nouvelle loi soient bien pesées et mises autant que possible en harmonie avec les dispositions des autres pays. En ce qui concerne l'assurance contre la responsabilité civile, les intéressés demandent que la question soit, si possible, réglée par la voie internationale, en profitant de la prochaine révision de la Convention internationale concernant la circulation des automobiles.

Les conditions de la circulation dominicale se sont sensiblement améliorées ces dernières an-

nées. En général, tous les cantons autorisent actuellement la circulation des automobiles le dimanche des mois d'été, avec la seule restriction de vitesse pendant certaines heures de l'après-midi. Dans le canton de Glaris, qui seul faisait l'année dernière exception à cette règle, la circulation était interdite de 13 à 18 1/2 h. le dimanche des mois de mai à septembre. Mais selon toute probabilité, ce canton supprimera dorénavant cette interdiction; le gouvernement et le Grand Conseil de Glaris ont déjà présenté des propositions dans ce sens à la landsgemeinde, qui décidera en dernière instance.

On ne peut contester que nos routes n'ont pas été construites pour la circulation des véhicules modernes, mais les conditions ne sont en Suisse pas pires qu'ailleurs. On peut s'en convaincre facilement en lisant les revues d'autres pays; les plaintes sur le mauvais état des routes s'y font entendre quotidiennement. A cet égard même, il y a eu en Suisse d'importantes améliorations ces dernières années. La réfection et l'entretien des routes sont l'objet des soins spéciaux des gouvernements cantonaux, qui, en général, y emploient la totalité des recettes des taxes ou impôts sur les automobiles. On peut donc affirmer que les conditions de l'automobilisme ne sont, en Suisse, ni meilleures ni pires qu'ailleurs.

Il est du reste évident que la prudence s'impose pour la circulation sur nos merveilleuses routes alpestres. Une vitesse modérée est aussi largement compensée par la jouissance des superbes panoramas que ces cols offrent aux regards du touriste. Nous citons ici tout spécialement les routes du Gothard, de la Furka, du Grimsel, du Brünig, du Klausen, du Simplon, du Grand Saint-Bernard, du col du Pillon, du col des Mosses, etc.

(Communiqué de l'Office suisse du tourisme.)

Livres à lire ou à consulter

Dans cette rubrique, nous relevons chaque mois les titres d'ouvrages récemment publiés et qui nous auront paru mériter d'être signalés à nos lecteurs. Tous ces ouvrages peuvent être consultés dans notre salle de lecture, tous les jours de 10 heures à midi et de 14 heures à 17 heures.

Histoire des Constitutions Suisses, d'Andréas Heusler. Traduction de Gaston Abravanel et Jean-Georges Favéy. Tome I. In-8°, 10 francs suisses, Georg et Cie, lib. à Genève.

Rien n'avait été publié en langue française sur l'histoire des Constitutions de la Suisse, depuis l'ouvrage de Hilty, paru en 1891 à l'occasion du VI^e Centenaire de la Confédération, il y a donc plus de trente ans.

L'œuvre magistrale d'Andréas Heusler méritait d'être mise à la portée des lecteurs de langue française, et l'excellente traduction que nous donnent aujourd'hui deux jeunes juristes lausan-

nois devrait être en la possession de chaque citoyen suisse.

L'originalité de cet ouvrage réside dans ce qu'il n'est, spécifiquement, ni historique, ni juridique. Les deux sciences s'y rencontrent et y collaborent. L'auteur y analyse les répercussions de l'histoire sur le droit public de notre pays et, inversement, l'influence exercée sur la destinée des Confédérés par ce droit que créa, peu à peu, la succession des alliances perpétuelles, des chartes, pactes et autres documents, qui sont à sa base. L'ouvrage s'adresse donc à tous ceux auxquels les manuels scolaires ne sauraient suffire et qui ne disposent pas du temps nécessaire à l'étude de volumineux traités spéciaux.

La Suisse stratégique et la Guerre européenne. Un vol. in-8° avec cinq croquis, par le colonel F. Feyler, 5 francs suisses. Georg, lib., Genève. Un ouvrage dû à la plume du colonel Feyler se